

**QE 04-2023 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Eva Tortelli**

**« Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ? »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 2 octobre 2023 :

**Question 04-2023**

**Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ?**

Les pompes à chaleur qui servent pour le chauffage des containers provisoires scolaires ont été révisées afin d'activer la climatisation en période de canicule. Celles-ci ont déjà fonctionné dans ce mode à la fin de cet été. Il est néanmoins très inquiétant de voir que nous devons aujourd'hui climatiser des locaux scolaires, chose qui semblait impensable il y a 20 ans.

De plus, une réflexion sera lancée en début d'année prochaine pour étendre les zones extérieures d'ombrage. Ceci participera également à améliorer les conditions d'usage.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron

 La Secrétaire adjointe  S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023  
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2023